

**DÉLIBÉRATION n° 2024/90A**  
(Remplace et annule la délibération  
n° 2024/90)

L'an deux mille vingt-quatre et le 1er juillet 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 25 juin 2024, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Laurent LAGES, Joël MANO, Philippe LACOSTE et Sylvie ORTEGA.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Stéphanie NOGUES à Sylvie ORTEGA et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Carine VIDAL, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Ingrid ROUZAUD et Rony BARTHE.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

**OBJET : Finances - Subvention exceptionnelle au Centre de Loisirs**

Considérant que le centre de loisirs reçoit des financements de la commune et de la caisse des écoles pour soutenir son fonctionnement.

Considérant que la commune et la caisse des écoles sur la part des activités extrascolaires du centre de loisirs (80% des charges) reçoivent un remboursement des frais par la Communauté de Communes.

Considérant qu'afin de compléter le financement du centre de loisirs, dans un contexte contraint par la baisse des subventions depuis plusieurs années et par l'inflation, je vous propose de verser une subvention exceptionnelle de 10 000 € au centre de loisirs.

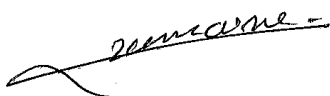
**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

**DECIDE**

➤ De valider le versement de cette subvention

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 27 septembre 2024